

• (1400)

Tout cela est très bien, mais ce que ni le ministre ni le gouvernement n'ont dit ou admis, c'est qu'il y a bien d'autres groupes qui n'ont pas été consultés. En fait, le gouvernement n'a jamais déclaré—mais l'a peut-être fait sans le dire—qu'il avait consulté certains des principaux organismes regroupant les céréaliculteurs au Canada, notamment les pools, l'Alberta Wheat Pool, le Manitoba Wheat Pool et le Saskatchewan Wheat Pool. Il n'a pas non plus consulté le Syndicat national des cultivateurs. Cette association, comme les pools du blé des Prairies, est opposée à la décision.

Il ne mentionne pas le fait qu'il n'a pas consulté la Fédération canadienne de l'agriculture, l'une des plus importantes associations d'agriculteurs du pays, qui regroupe beaucoup d'organisations plus petites. S'il l'avait fait, il aurait su que la Fédération canadienne de l'agriculture avait adopté une résolution exhortant le gouvernement à ne pas retirer l'avoine à la Commission canadienne du blé sans que les producteurs puissent d'abord se prononcer à ce sujet.

Que pensent les fermiers du fait qu'on ait dit que le gouvernement avait consulté les agriculteurs? Les résultats d'un sondage Decima effectué peu de temps après l'annonce du gouvernement permettent de répondre à cette question. En fait, Decima a présenté un rapport qui dit à la page 10, et je cite: «Pas moins de 76 p. 100 des répondants croient que le gouvernement n'a pas effectué la consultation souhaitable auprès des agriculteurs avant de prendre la décision de retirer l'avoine des activités de mise en marché de la Commission canadienne du blé.» On y lit encore: «Des majorités importantes relevées au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta montrent bien que le gouvernement n'a pas mené une consultation suffisante auprès des agriculteurs.»

Ceux-ci ont donc le sentiment de ne pas avoir été consultés. Ceux qui cultivent l'avoine ont l'impression de ne pas avoir été consultés. Parmi les 140 000 titulaires de permis de la Commission canadienne du blé, une forte majorité ont le sentiment de n'avoir pas été consultés, soit 76 p. 100.

Le rapport révèle également ce que les agriculteurs auraient dit au gouvernement, s'ils avaient été consultés. Je cite encore le rapport, à la page 10. «Une forte majorité, 63 p. 100, des agriculteurs de l'Ouest ont dit désapprouver la décision du gouvernement fédéral de retirer l'avoine des activités de commercialisation de la

Initiatives parlementaires

Commission canadienne du blé. Trente-cinq p. 100 ont déclaré désapprouver catégoriquement cette décision. Ce degré de désapprobation marquée révèle que l'opinion est bien tranchée sur cette question et qu'il est peu probable que les agriculteurs changent d'opinion au sujet de la décision du gouvernement.» Le rapport ne mâche pas ses mots, madame la Présidente.

Qu'en est-il des producteurs d'avoine? Voyons un peu. Voici ce qu'on peut lire à la page 11 du rapport: «Comme on pouvait s'y attendre, une analyse par recoupement révèle que les producteurs d'avoine s'opposent à la décision du gouvernement de retirer leur céréale dans une proportion bien supérieure aux non-producteurs d'avoine, soit à 69 contre 56 p. 100.» Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement n'ait pas consulté ces groupes.

Il aurait pu consulter également le comité consultatif auprès de la Commission canadienne du blé. Ce comité consultatif est composé d'agriculteurs de tout l'ouest du Canada qui ont été élus au comité par les titulaires de livret de permis de l'Ouest, et ils y siègent pour conseiller la Commission canadienne du blé et le gouvernement sur des questions concernant la commission, mais le gouvernement a préféré ne pas les consulter. En fait, les membres du comité consultatif ont été tellement furieux qu'ils ont réclamé publiquement la démission du ministre d'État chargé des Céréales.

La conclusion est claire. Le gouvernement a bien procédé à des consultations, mais il n'a consulté que les groupes qui étaient d'accord avec sa position. Il n'a pas consulté les individus, groupes et organismes qui produisent de l'avoine, qui s'intéressent à l'avoine et qui se préoccupent de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement n'a pas consulté ces groupes ou, s'il l'a fait, il n'a pas tenu compte de leur opinion parce qu'elle ne concordait pas avec la sienne.

Le gouvernement a dit aussi que la commission ne pouvait pas approvisionner les marchés à créneaux. C'est exactement ce que le ministre d'État chargé des Céréales (M. Mayer) a écrit à mon collègue de Mackenzie le 13 avril 1989. Voici un passage de cette lettre: «... le secteur privé est assez souple pour approvisionner ces marchés spécialisés, où les prix sont plus élevés, et pour s'occuper des ventes en vrac d'avoine fourragère. Les agriculteurs pourront donc produire une autre récolte plus rentable dont le prix varierait selon les conditions du marché. Avec le nouveau système, il y aura plus d'installations pour traiter l'avoine dans les Prairies.»